

CVE LA LOUGNOLLE – VALORISATION DE LA MATIERE ORGANIQUE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE

1^{ER} OCTOBRE 2025

PRAHECQ, DEUX-SÈVRES



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par CVE

Synthèse de la réunion

Les participants

Environ 50 personnes ont participé à la réunion publique, informées via différents canaux détaillées page 4.

Déroulé de la réunion publique

- Les grands défis actuels de notre société
- Présentation des porteurs du projet
- Présentation du projet CVE La Lougnolle
- Proposition d'une réflexion sur le choix du site d'implantation et l'accès au site
- Le dispositif de concertation
- Temps d'échanges et de questions-réponses sur le projet et les attentes des citoyens

Calendrier prévisionnel du projet CVE La Lougnolle

- 2025 : Phase d'étude et de concertation
- 25 août 2025 : Mise en ligne du site internet
- 26 & 27 août 2025 : Distribution du tract d'information
- 1^{er} octobre 2025 : Réunion publique
- Début 2026 : Dépôt prévu des demandes d'autorisation en préfecture
- 2026 : Consultation publique
- 2026 : Début des travaux de construction
- 2028 : Mise en service

La démarche de CVE – La société CVE a initié une démarche visant à valoriser la matière organique du territoire grâce à la méthanisation. Dans une logique de circuit court et d'économie circulaire, les matières organiques issues du territoire seront converties en biométhane injecté dans le réseau de gaz ainsi qu'en engrais organique naturel pour les agriculteurs locaux.

Apports de la réunion publique – Les échanges ont permis d'identifier de nombreux sujets importants à aborder collectivement :

- Le choix du lieu d'implantation
- Le trafic routier
- De nombreuses questions (section FAQ page 20)

Choix du site d'implantation et trafic routier

A la demande des participants, CVE accepte de mener un atelier de réflexion collective sur le choix du site d'implantation en lien avec les enjeux trafic routier, le voisinage, etc.

Organisation d'une visite de site

CVE organise la visite de l'unité CVE Equibio Pays de Buch à Mios (bassin d'Arcachon), le jeudi 13 novembre (8h à 18h) :

- Une quinzaine de personnes intéressées
- Inscription possible en [cliquant ici](#).
- Des critères à évaluer lors de la visite (environnement sonores et olfactif, sécurité, formation, zones de stockage matières)

L'information et le dialogue – Les porteurs du projet souhaitent un dialogue ouvert et continu avec les habitants :

- Participer à l'atelier sur le site d'implantation : <https://cve-lalougnolle.fr/contact/>
- Le site internet du projet : <https://cve-lalougnolle.fr>
- Adresse mail de contact : contact@cve-lalougnolle.fr

Tables des matières

Synthèse de la réunion	1
Tables des matières.....	2
Introduction	3
➤ Invitations à la réunion publique.....	3
➤ Introduction à la réunion publique	3
➤ Questions des participants.....	3
➤ Une démarche volontaire mise en place par CVE	3
Contexte et enjeux	4
Présentation du GAEC La Loughnolle et de CVE	5
➤ La ferme GAEC La Loughnolle et la méthanisation	5
➤ Présentation de CVE.....	6
➤ Le partenariat entre CVE et le GAEC La Loughnolle.....	8
Présentation de CVE La Loughnolle.....	8
➤ Valoriser la matière organique du territoire	8
➤ Les matières valorisées par CVE La Loughnolle.....	9
Qu'est ce qu'une culture intermédiaire ?.....	9
➤ Produire du biométhane, un gaz renouvelable	10
➤ Production d'un engrais organique naturel	10
➤ Comparaison du projet CVE La Loughnolle avec l'ancienne méthanisation du GAEC	11
Considérations économiques et financières	11
➤ L'intérêt du projet pour les agriculteurs locaux	12
Le site d'implantation.....	12
➤ Les critères d'implantation	12

Le site d'implantation hors zone inondable.....	13
➤ Protection de la ressource en eau	15
➤ L'injection de gaz dans le réseau local.....	15
➤ Analyse du trafic routier depuis et vers le site	16
Dispositif d'information et de dialogue.....	17
➤ Une démarche de concertation volontaire	17
➤ La décision revient au préfet	18
➤ Mot de Madame la Maire	18
➤ Visite d'un site CVE de méthanisation	18
Conclusion.....	19
Foire Aux Questions.....	20
Annexes.....	29
➤ Annexe n°1 : Courrier d'information aux habitants distribués le mercredi 24 septembre	29
➤ Annexe n°2 : Actualité sur le site internet du projet CVE La Loughnolle	30
➤ Annexe n°3 : Mail d'information envoyé à la liste de diffusion du projet.....	31
➤ Annexe n°4 : Actualité sur le site internet de la mairie de Prahecq	32
➤ Annexe n°5 : Information sur la réunion publique depuis l'application IntraMuros de la mairie de Prahecq.....	33
➤ Annexe n°6 : Remarques et questions posées lors de la réunion via l'interface Slido	34

Introduction

➔ Invitations à la réunion publique

Les invitations à la réunion publique ont été diffusées :

- Par CVE par courrier d'invitation aux habitations situées à moins de 700m des limites de la parcelle le 24 septembre 2025 (Cf annexe n°1)
- Via une actualité sur le site internet dédié au projet publiée le 23 septembre 2025 (Cf. annexe n°2 - <https://cve-lalougnolle.fr/reunion-publique-dinformation-mercredi-1er-octobre-a-18h30/>)
- Par mail aux personnes inscrites à la liste de diffusion du projet le 23 septembre 2025 (Cf. annexe n°3)
- Via l'application Intra-Muros et le site internet de la commune de Prahecq le 26 septembre 2025 (Cf. annexe n°4 et 5)

➔ Introduction à la réunion publique

Constant Delatte, Quelia, invite CVE, porteur du projet, et le GAEC La Lougnolle, partenaire, à se présenter :

- Antoine Poyer, CVE, Responsable Développement Projets (Centre-Ouest) CVE Biogaz
- Philippe Moinard, salarié du GAEC La Lougnolle, également 1^{er} adjoint à la mairie de Prahecq (indique que, dans le respect du principe de séparation des fonctions, il ne participera pas aux réunions et votes du conseil municipal sur la méthanisation)

Constant Delatte, présente Quelia, mandatée par CVE pour l'organisation, l'animation de la réunion et la rédaction du compte-rendu qui sera rendu public sur le site internet du projet.

➔ Questions des participants

Les questions ont pu être posées pendant la réunion à l'oral, via smartphones (Cf. annexe n°6) et par écrit. Les questions auxquelles CVE n'a pas eu le temps de répondre pendant la réunion sont également intégrées à ce compte-rendu (à partir de la page 20).

➔ Une démarche volontaire mise en place par CVE

Une démarche volontaire

Cette réunion ne répond pas à une obligation réglementaire

Cadre réglementaire

- Demandes d'autorisations administratives → Début 2026
- Consultation publique → Automne 2026

Le choix volontaire de CVE

Vous Informer, vous rencontrer

- Présenter la démarche de CVE
- Présenter le projet en réflexion sur la commune de Prahecq

Dialoguer – Se donner un temps de réflexion collective

- Répondre à vos interrogations
- Recueillir les attentes vis-à-vis du projet
- Organiser les étapes à venir



CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

6

Constant Delatte explique que CVE a volontairement mis en place cette démarche d'information et de dialogue en amont du dépôt des demandes administratives, prévu début 2026.

Menée pendant la phase de conception et d'étude, alors que le projet n'est pas encore défini, cette démarche permet :

- à chacun de s'informer et d'exprimer ses attentes et interrogations
- à CVE de répondre aux échanges et adapter son projet avant le dépôt des demandes administratives.

La phase réglementaire d'expression du public interviendra courant 2026, lors de la période de consultation. Pendant cette période, l'ensemble du dossier ICPE et les études réalisées seront consultables en ligne et mis à disposition du public en ligne via la préfecture.

- **Contexte et enjeux**
- **Présentation du porteur de projet et du partenaire**
- **La démarche de CVE Biogaz / GAEC La Lougnolle**
 - Valoriser la matière organique du Plateau Niortais
 - Produire un gaz renouvelable pour le réseau local
 - Produire un fertilisant pour les cultures agricoles du Plateau Niortais
- **Les enjeux liés à l'activité**
 - Le site d'implantation
 - Disponibilité du foncier
- **Le dispositif d'information et dialogue**
 - Organisation d'une visite
- **Questions / Réponses autour du projet (fin à 20h30)**

Contexte et enjeux

Antoine Poyer, CVE, rappelle les enjeux énergétiques de notre société notamment afin de relocaliser, décarboner et maîtriser les coûts de production d'énergie. En effet, moins de 2% du gaz consommé est produit en France, et reste majoritairement importé depuis la Russie ou les États-Unis. L'objectif à terme, avec CVE La Lougnolle est de s'inscrire dans les objectifs de développement des gaz vert, d'énergies renouvelables et décarbonation fixés par l'État et déclinés localement par l'agglomération de Niort.



Dépendance de la France aux **énergies fossiles** (<2% du gaz consommé est produit en France)

Variabilité des coûts de l'énergie

Vulnérabilité aux instabilités géopolitiques dans l'approvisionnement

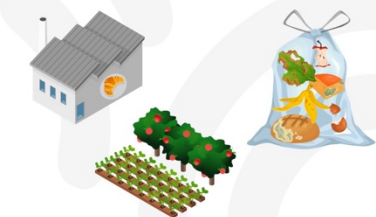
Effets néfastes sur le climat

✓ Engager une transition vers les énergies renouvelables locales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq 14

Antoine Poyer présente également les objectifs de la Loi Agec, qui, depuis le 1^{er} janvier 2024, oblige aux collectivités et producteurs de proposer une solution de valorisation des biodéchets, dans un contexte où ces matières parcourent aujourd'hui souvent des centaines de kilomètres pour être valorisées, enfouies ou incinérées.

Face aux nombreux défis pour valoriser la matière organique ...



cve
CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1^{er} Octobre 2025 - Prahecq

Coûts et taxes supplémentaires
pour les collectivités et contribuables (enfouissement et incinération)

Proposer un **modèle viable**

Méthode de traitement **polluantes**

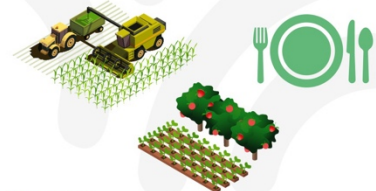
Assurer le **retour au sol**

Favoriser les **circuits courts et locaux**

✓ **Biodéchets** : une **ressource renouvelable valorisable**
➤ Obligation depuis le **1^{er} janvier 2024** aux collectivités de proposer une valorisation avec un **retour au sol**

Antoine Poyer présente les enjeux auxquels est confrontée la profession agricole. CVE souhaite se positionner pour soutenir une démarche agricole respectueuse de l'environnement, de pérennisation de l'activité, notamment dans un contexte de hausse des charges de production et de changement climatique.

Face aux nombreux défis de la production alimentaire agricole ...



cve

Nourrir la population (qualité, prix, quantité)

Faire face à la montée **des charges d'exploitation**

S'adapter au **dérèglement climatique**

Pérenniser l'exploitation agricole et la maîtrise de la valeur

Respecter **l'environnement (air, eau, sols)**

Attirer des **jeunes agriculteurs**

✓ Être acteur de la **transition agro-écologique** au service de la société

CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1^{er} Octobre 2025 - Prahecq

Présentation du GAEC La Lougnolle et de CVE

La ferme GAEC La Lougnolle et la méthanisation

Le GAEC La Lougnolle exploitation agricole familiale sur Prahecq

Caractéristiques du GAEC

- Regroupement de 2 GAEC en 2007
 - ✓ 2 associés aujourd'hui + 3 salariés + 1 apprenti
- Production
 - ✓ Lait : 140 vaches laitières
 - ✓ Polyculture : 260 ha
 - ✓ Cultures alimentaires : blé, betteraves semences, colza, tournesol
 - ✓ Alimentation animale : luzerne, trèfle, maïs, et herbes
- Commercialisation des produits via coopératives
 - ✓ Céréales : Coopérative Sèvres et Belle
 - ✓ Lait : Coopérative laitière de la Sèvre
 - ✓ Viande : Coopérative CAVEB



Enjeux et opportunités

- Réduire les charges d'exploitation
- Favoriser l'autonomie de production
- Faciliter la transmission de l'exploitation



cve

CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1^{er} Octobre 2025 - Prahecq

19

Philippe Moinard, présente le GAEC La Lougnolle, né du regroupement de 2 exploitations en 2007. Le GAEC compte aujourd'hui 2 associés (Henriette Moinard, son épouse, et Denis Moinard, son fils) 3 salariés et 1 apprenti.

La ferme produit principalement du lait et des cultures céréalières, dont une partie est commercialisée via des coopératives pour la fabrication de de beurre (Échiré) AOP, garanti sans huile de palme ni OGM.

Il explique que la collaboration avec CVE répond à plusieurs objectifs :

- Pérenniser l'exploitation avec la reprise par son fils Denis Moinard
- Répondre aux besoins en élément nutritifs des sols par l'apport de l'engrais organique de CVE (moins coûteux que des engrais de synthèse)

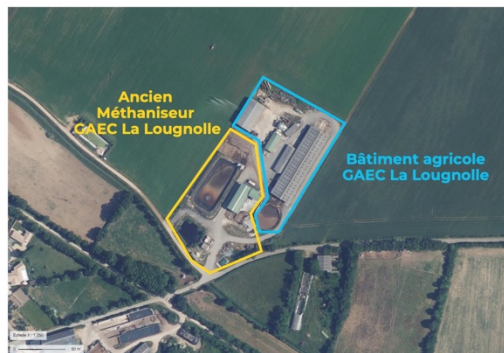
Le GAEC La Lougnolle exploitation agricole familiale sur Prahecq

Mise en service d'une unité de méthanisation en cogénération en 2013

- Valorisation des effluents d'élevage
- Production d'électricité
- Alimentation d'un réseau de chaleur local

Arrêt de l'unité en cogénération en 2021

- Sous-dimensionnement
- Viabilité économique



Il rappelle avoir également développé et mis en service une unité de méthanisation sur son exploitation en 2013, à laquelle il a dû mettre fin en 2021 en raison de problèmes technologiques (finalement pas adaptée aux matières valorisées).

Le GAEC La Lougnolle est notamment en situation de redressement judiciaire, avec un remboursement annuel de sa dette.

Dans la volonté de relancer la méthanisation, Philippe Moinard a cherché un repreneur. CVE s'est positionné pour développer la méthanisation en s'appuyant sur certains équipements de stockage déjà existants.

➔ Présentation de CVE

Antoine Poyer présente CVE, fondée en 2009 à Marseille par trois associés qui dirigent aujourd'hui le groupe CVE. CVE développe et exploite des projets dans le domaine des énergies renouvelables : le solaire, le biogaz et l'hydrogène vert, et est une entreprise indépendante.

CVE Producteur indépendant français d'énergies renouvelables



Présent sur toute la chaîne de valeur



CVE est un acteur de la filière intégré sur l'ensemble de la chaîne de valeur des matières organiques :

- Collecte de la matière organique avec Ecovalim (disposant de sa propre flotte de véhicules) et Biolid
- Valorisation de la matière organique par méthanisation
- Application de l'engrais organique, relation avec le secteur agricole, collecte des matières agricoles, suivi agronomique des parcelles avec Regener.

Antoine Poyer explique que CVE exploite actuellement une dizaine de sites de méthanisation, et que plusieurs sites sont en développement. Toutes les unités reposent sur une technologie en injection (production de gaz renouvelable injecté dans le réseau local).

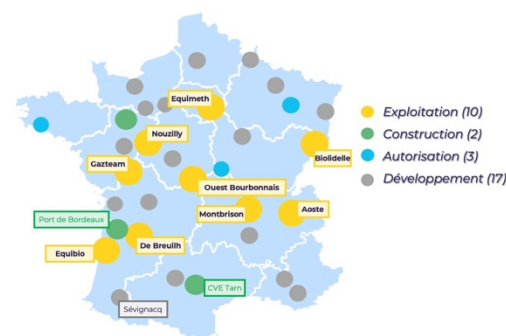
CVE, un acteur intégré sur toute la chaîne de valeur



CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

23

Notre parc est en pleine croissance



12 unités
en exploitation & en construction

300 GWh
Production moyenne en année pleine

> 1000
Clients producteurs de déchets

> 345 kt/an
Capacité de traitement des déchets organiques

68 000 tCO₂eq
Émissions de GES évitées

450
Agriculteurs partenaires

60 000 ha
Sous plan d'épandage des digestats

*Compilation des résultats issus de DIGES (ADEME) sur les unités de méthanisation CVE Biogaz. Les émissions de GES comprennent l'empreinte carbone de chaque centrale comparée avec l'empreinte carbone existante. Par exemple, 1 kWh de biométhane produit permet d'éviter 227 gCO₂ de gaz naturel en France.



CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

24

EQUIBIO PAYS DE BUCH
mise en service 2024

250 Nm³/h – 25 GWh

30 000 t/an
Biodéchets, fumier équin, CIVE, graisses

1 100 ha /an fertilisés (engrais organique)
10 exploitations agricoles partenaires

CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

La méthanisation Equibio Pays de Puch située sur le bassin d'Arcachon a été mise en service en 2024 pour valoriser environ 30 000 tonnes par an de matières organiques (biodéchets, fumier équin, cultures intermédiaires, etc.).

➔ Le partenariat entre CVE et le GAEC La Lougnolle

Partenariat CVE & GAEC La Lougnolle



GAEC La Lougnolle

- Exploitation agricole familiale installée sur Prahecq depuis 2007
- Effluents d'élevage
- Production de matières végétales
- Précurseur dans la méthanisation



CVE

- Maîtrise de tous les métiers du développement à la vente d'énergie
- Expertise confirmée en méthanisation
- Soutenir le secteur agricole local
 - Solution de traitement effluents d'élevage
 - Valorisation cultures intermédiaires
 - Production de l'engrais organique

La démarche de CVE s'inscrit dans le prolongement de l'activité du GAEC La Lougnolle
Le méthansieur de CVE remplacera l'ancien méthaniseur



CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1^{er} Octobre 2025 - Prahecq

26

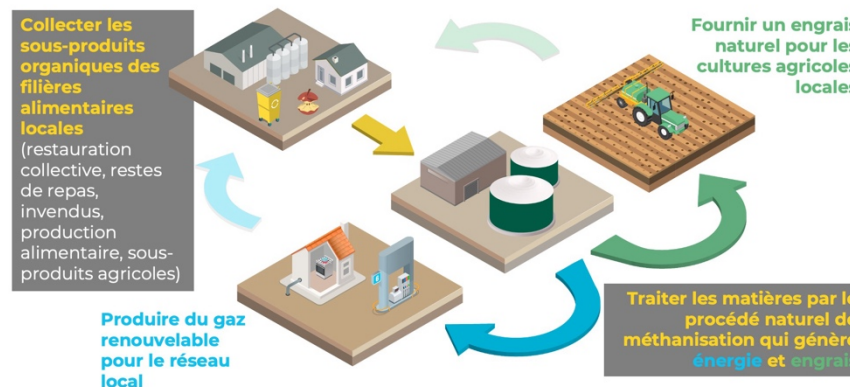
Antoine Poyer explique que CVE porte le développement du projet en s'appuyant sur l'expertise et l'expérience accumulée par l'entreprise sur l'ensemble de ses réalisations. L'objectif est que CVE La Lougnolle réponde aux enjeux du secteur agricole en proposant au GAEC La Lougnolle :

- La valorisation des effluents d'élevage et des cultures intermédiaires
- La fourniture d'un engrais organique de qualité pour les sols, économiquement plus avantageux

Présentation de CVE La Lougnolle

➔ Valoriser la matière organique du territoire

Une filière nouvelle pour l'économie circulaire du plateau niortais



CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1^{er} Octobre 2025 - Prahecq

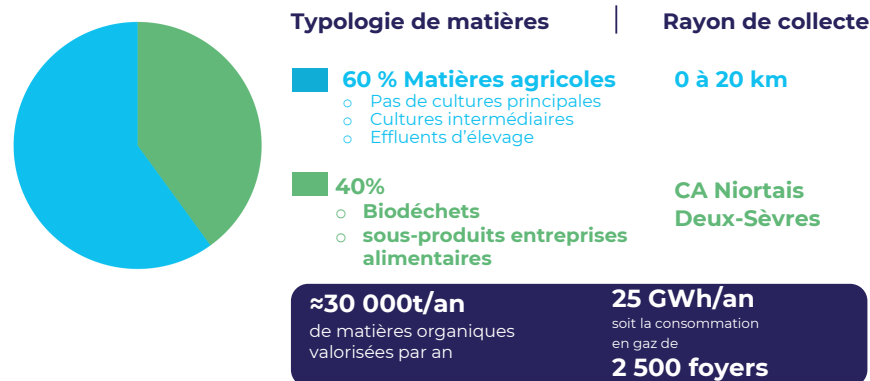
28

Antoine Poyer décrit la méthanisation qui repose sur un processus biologique naturel qui transforme la matière organique (résidus agricoles ou de filières alimentaires) en biogaz et en engrais. Cette filière offre une triple valeur ajoutée :

- Traitement et valorisation de matières organiques issues de la production agricole et des activités humaines
- Production de gaz renouvelable pour le réseau local, en substitution du gaz fossile consommé sur le territoire
- Production d'un engrais organique naturel pour les cultures agricoles locales, en substitution des engrais de synthèse

➔ Les matières valorisées par CVE La Lougnolle

Origine et disponibilité de la matière organique



CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

30

Antoine Poyer explique que l'unité valorisera environ :

- ≈60 % - des matières agricoles collectées dans un rayon d'environ 15 km autour du site (il précise qu'il ne s'agit pas de cultures principales destinées à la consommation humaine)
- ≈40 % - des biodéchets et sous-produits issus des entreprises agroalimentaires et des collectivités de la Communauté d'Agglomération du Niortais ainsi que du département des Deux-Sèvres.

Qu'est ce qu'une culture intermédiaire ?

Culture implantée et récoltée **entre deux cultures principales** dans une rotation culturale

« Couverts végétaux » = « cultures intermédiaires » = obligation réglementaire

Avantages agronomiques

- limitation du lessivage des nitrates
- éviter les mauvaises herbes sans phytosanitaires

Avantages environnementaux

- structuration du sol
- préservation de la biodiversité



CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

31

Antoine Poyer explique que les cultures intermédiaires valorisées par la méthanisation ne concurrenceront pas les cultures principales du territoire. Ces cultures, implantées entre deux cultures alimentaires, jouent un rôle important dans la préservation de la biodiversité et la limitation du lessivage des nitrates vers les réserves ou cours d'eau.

Les cultures intermédiaires ont une fonction distincte dans les exploitations :

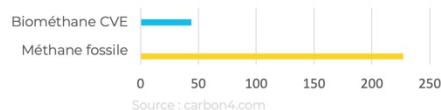
- d'élevage, comme c'est le cas du GAEC La Lougnolle : elles sont majoritairement destinées à l'alimentation animale.
- céréalières ou de grandes cultures : elles pourront être valorisées en méthanisation, offrant ainsi un débouché complémentaire pour les agriculteurs.

Ajoutons que ces couverts végétaux ne peuvent pas être laissés à la repousse sur place, car cela présente des risques sanitaires pour les sols et les cultures (maladies, parasites, germination incontrôlée).

➤ Produire du biométhane, un gaz renouvelable

**Le biométhane,
une source d'énergie renouvelable issue du territoire**

**CVE va produire un biométhane qui
réduit de 80% les émissions de CO₂**



**Une production de
gaz à coût
maîtrisé**

(coûts de production
du biométhane peu
dépendants du
marché mondial fluctuant)



**25 GWh/an
de biométhane**

chauffage, eau chaude
et cuisson de
2 500 foyers
ou
70 bus urbains

**=> Jusqu'à 5 000
tonnes
de CO₂/an évitées**



CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

28

Antoine Poyer indique que l'unité de méthanisation produira du biométhane, un gaz renouvelable qui sera injecté en continu dans le réseau local de GRDF. Ce gaz, moins émetteur de CO₂ que le gaz fossile, permettra d'alimenter l'équivalent de 2 500 foyers localement. Il contribuera ainsi à la transition énergétique du territoire, tout en garantissant un coût de production stable à l'abri des fluctuations notamment liées au contexte géopolitique.

➤ Production d'un engrais organique naturel

**Un engrais organique et naturel pour les cultures alimentaires
du département**

**Réduire l'usage des
engrais chimiques** pour
les cultures alimentaires
est un défi pour la production
alimentaire
en regard de la **qualité de
l'eau** et de l'air



regener



**Jusqu'à 3000 hectares
par an de cultures
fertilisées**

**Un apport en matière
organique**

**Des engrais chimiques
évités
chaque année**

**L'engrais produit par CVE permet une **relocalisation
stratégique de la production** en France**

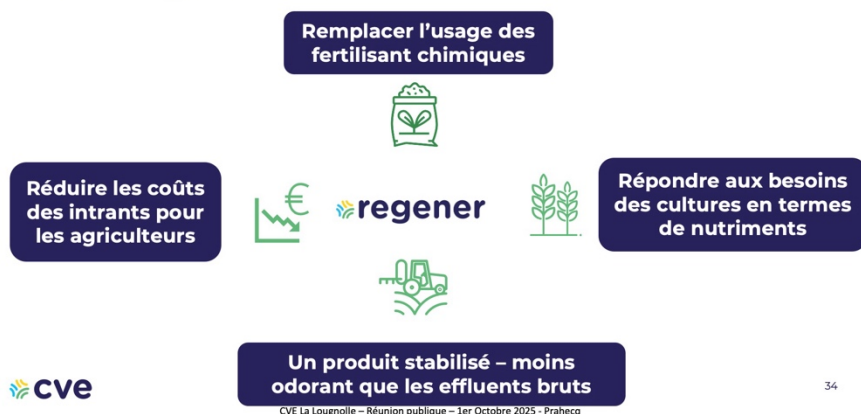


CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

33

Antoine Poyer explique que le fertilisant organique issu de la méthanisation se substituera aux engrais de synthèse, aujourd'hui majoritairement importés et produits à partir d'énergies fossiles. Ce fertilisant sera disponible sous forme liquide (généralement appliquée entre mars et avril) et sous forme solide selon les besoins des agriculteurs.

Les avantages du fertilisant regener pour les agriculteurs



34

L'engrais CVE, distribué sous la marque Regener, est un produit stabilisé, moins odorant que le lisier ou les autres effluents souvent épandus à l'état brut.

Des techniques d'épandage adaptées, permettent d'appliquer le produit directement sur un sol nu (avant semis), favorisant une meilleure incorporation et réduisant les risques d'évaporation.

➔ Comparaison du projet CVE La Lougnolle avec l'ancienne méthanisation du GAEC

	GAEC La Lougnolle Cogénération	CVE La Lougnolle Injection
Type d'unité	Territoriale	Territoriale
Matières traitées	≈12 000t/an	≈30 000t/an
Biodéchets	✓	✓
Issues de l'industrie alimentaire	✓	✓
Matières agricoles	✓	✓
Méthode de valorisation des matières	Génération de chaleur et production d'électricité	Injection sur le réseau de gaz



CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

35

Antoine Poyer explique que l'unité mise en place par le GAEC La Lougnolle, arrêtée en 2021, reposait sur le principe de la cogénération : la dégradation des matières dans le méthaniseur permettait de produire du biogaz destiné à alimenter un générateur pour produire de l'électricité et approvisionner un réseau de chaleur local.

CVE La Lougnolle produira du biogaz qui sera épuré pour être injecté dans le réseau de GRDF. Antoine Poyer précise que cette technologie, plus coûteuse, nécessite de valoriser un volume de matières plus important, d'environ 30 000 tonnes par an, permettant ainsi au site une activité pérenne.

Considérations économiques et financières

Philippe Moinard explique que l'investissement pour la mise en place de son unité de méthanisation s'élevait à 3,2 millions d'euros, dont 580 000€ de subventions publiques. Elle alimentait un réseau de chaleur local desservant notamment l'école primaire de Prahecq. Toutefois, il précise

que cette technologie de cogénération ne permettait de valoriser qu'environ 80 % de l'énergie produite.

Avec CVE La Lougnolle, Antoine Poyer indique que le coût de construction est estimé à 6,5 millions d'euros, portés par CVE et, le cas échéant, d'autres partenaires. CVE financera 30 % sur fonds propres et 70 % par emprunt bancaire. Il précise que le retour sur investissement est estimé entre 8 et 15 ans, principalement grâce à la revente du biométhane injecté dans le réseau GRDF.

Le modèle économique de CVE repose sur des coûts de production stables, moins sensibles aux fluctuations du marché des énergies fossiles, avec un prix de vente du gaz garanti par contrat pour 15 ans.

➤ L'intérêt du projet pour les agriculteurs locaux

Pourquoi m'investir dans le projet ?

Témoignage : Patrick HYPEAU

MA FERME – SCEA des Chaumes

- 150 ha sur Prahecq
- Cultures céréalières pour alimentation humaine : Blé, Orge, Colza, Tournesol, Pois-chiche

Enjeux et opportunités

- Apport d'engrais riche en nutriment (N,P,K) pour les cultures
- Réduction des coûts pour les engrais
- Réduction usage des engrais chimiques
- Apporte de la stabilité économique pour l'exploitation : contrat de valorisation



CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

36

Patrick Hypeau, agriculteur sur la commune de Prahecq, explique son intérêt en tant qu'agriculteur de bénéficier de la solution de valorisation des matières proposée par CVE. Il indique que les céréales produites par

ses 150 hectares sur Prahecq sont revendues à la coopérative Oxagri, pour être destinées à la fabrication de brioches et biscuits pour LU.

Il précise qu'en l'absence d'élevage, il ne valorise pas aujourd'hui ses cultures intermédiaires, pourtant utiles pour prévenir le lessivage des sols. Il cultive notamment en culture intermédiaire de la moutarde, récoltée puis broyée pour servir de fertilisant, qu'il juge nutritivement moins intéressant pour ses sols que l'amendement organique que fournira CVE. Avec l'arrivée de CVE La Lougnolle, il voit l'opportunité de valoriser ses cultures et de récupérer un fertilisant organique en échange, ce qui lui permettra de réduire ses achats d'engrais de synthèse auxquels il a aujourd'hui recours pour l'ensemble de son exploitation.

Le site d'implantation

➤ Les critères d'implantation

L'implantation de cette activité de valorisation doit satisfaire de nombreux critères :

- ☐ À l'intersection du secteur agricole et des lieux d'activités économiques (biodéchets et sous-produits alimentaires)
- ☐ Distance aux habitations > 200m
- ☐ Disponibilité du foncier
- ☐ Compatibilité avec les documents d'urbanisme
- ☐ Accès aux principales voies de communication routières
- ☐ Proximité du réseau de transport ou distribution du gaz
- ☐ Protection de l'environnement



CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

39



Captures d'écran du PLUi-D de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Accéder à la carte du PLUi :

<https://experience.arcgis.com/experience/ebd07d5a67844d8997e96fb92aeb6b5e/>

Le site d'implantation de CVE La Lougnolle n'est pas concerné par un risque d'inondation. Toutefois sur la carte, quelques mètres de la partie sud de la parcelle (référéncée ZT 119) se situent en zone inondable selon le PLUi-D de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Mais le site naturellement incliné, est situé au nord de la parcelle, à 10 mètres d'altitude de plus que la partie inondable (en bleu sur l'image). À ce jour, plusieurs études foncières sont en cours de réalisation notamment les études hydrauliques et hydrogéologiques.

Le foncier envisagé

✓ Disponibilité et compatibilité du foncier

✓ Compatibilité avec les documents d'urbanisme

Foncier classé en

- Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)
- Zone agricole protégée (Ap) compatible méthanisation
- Continuité de l'exercice d'une activité agricole



CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 – Prahecq

43

Antoine Poyer confirme que la parcelle se situe en zone Natura 2000. Ce paramètre est bien intégré dans le cadre des études environnementales menée par le bureau d'études les Snats dont les résultats sont prévus fin 2025.

➔ Protection de la ressource en eau

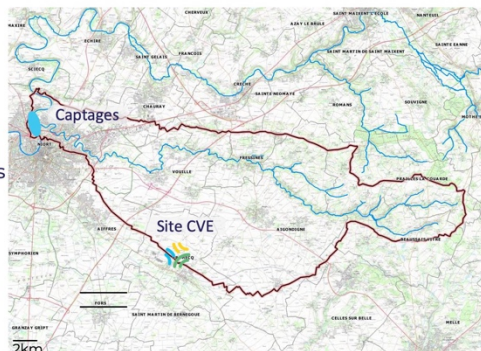
Localisation projet dans périmètre de protection éloignée du captage Vivier-Gachets

Maîtrise des risques sur site

- Obligation réglementaire de rétention des eaux
- Sortie des eaux pluviales issues des eaux de toiture et des voiries non souillées

Besoin en eau limité sur site

- Besoins satisfaits par la collecte des eaux pluviales en grande majorité



Aire d'alimentation des captages du Vivier et des Gachets



CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

82

Equipements de rétention sur site

- Structures de méthanisation
 - construites sur une dalle en béton étanche
 - conçue pour résister aux actions des liquides ou matières
- Cuvette de rétention
 - sous les équipements accueillant la matière
 - prévue pour contenir intégralement le volume des ouvrages en cas de fuite
- Membrane géotextile
 - posée pour renforcer la protection



CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

83

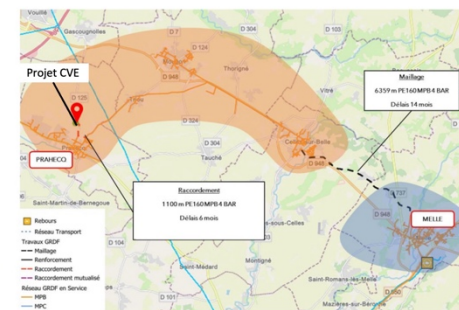
Concernant l'implantation, Antoine Poyer explique que le site se situe dans le périmètre de protection éloigné du captage Vivier-Gachets. L'équipe de CVE est en contact avec le syndicat de bassin versant concerné, qui a formulé plusieurs recommandations.

Pour préserver la ressource en eau, CVE La Lougnolle prévoit également la mise en place d'équipements de rétention sur le site, comme indiqué sur la diapositive présentée. Plusieurs participants soulignent l'importance de cet enjeu, notamment à la suite d'un récent épisode de pollution des cours d'eau lié à l'usage de pesticides par des agriculteurs.

➔ L'injection de gaz dans le réseau local

Du gaz renouvelable injecté dans le réseau local

- Une étude de faisabilité a été réalisée auprès du gestionnaire de réseau de gaz GRDF
- Raccordement à la commune de Prahecq
 - ✓ Dans le bourg
 - ✓ En bordure de la D125
- Longueur : 1,1 km selon GRDF
- Pas de limitation d'injection réseau avec capacité > 1 000 Nm³/h



Carte de la zone finale avec votre raccordement et le maillage

- ✓ Raccordement au réseau de gaz



CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

77

La valorisation du biométhane se fera par injection sur le réseau GRDF, via un raccordement le long de la route départementale D125. Le tracé prévoit un peu plus d'1 km de canalisation enterrée, de faible diamètre, sans impact notable sur la voirie.

Antoine Poyer précise toutefois que CVE ne maîtrise pas la gestion du réseau et des communes alimentées en gaz vert. C'est GRDF qui est gestionnaire du maillage du réseau et applique sa politique tarifaire.

➔ Analyse du trafic routier depuis et vers le site



cve



Antoine Poyer présente le trafic routier prévu pour les volumes entrants et sortants du site.

cve
Changeons notre vision
de l'énergie

• Les flux entrants

Flux entrants Quel trafic routier est généré par la méthanisation?



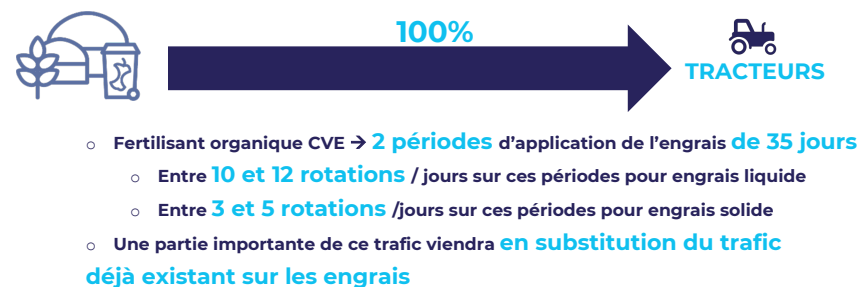
cve

CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

55

• Les flux sortants

Flux sortants Quel trafic routier est généré par la méthanisation?



cve

CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

59

Les habitants présents évoquent plusieurs points de vigilance sur la question du trafic routier :

Quelía

- Les voies empruntées et le nombre de véhicules en circulation sur chacune
- La route de Gascongnolle jugée peu adaptée
- La nécessité d'éviter le passage par le centre-ville de Prahecq

Antoine Poyer propose une réflexion collective sur le trafic routier et les voies d'accès au site d'implantation pour construire un plan de circulation adapté aux attentes des habitants. Il rappelle également être en relation et en discussion avec le département des Deux-Sèvres, compétent en matière d'infrastructures de voiries départementales.

Construire un plan de circulation adapté

- o Echanges en cours avec le Département des Deux-Sèvres, compétent pour les infrastructures routières
- o Travailler à la définition d'un plan de circulation adapté



À la suite de ces échanges, plusieurs participants ont interrogé CVE sur le choix du site en raison des enjeux posés par le trafic routier. Antoine Poyer indique que CVE est prêt à étudier la faisabilité d'un autre emplacement si cela s'avère pertinent.

CVE s'est engagée à organiser un atelier participatif avec les habitants volontaires afin :

- D'étudier les options d'implantation possibles

- Sur la base du site retenu, travailler sur un plan de circulation adapté, tenant compte :
 - o des voies empruntées
 - o des principaux apporteurs de matières
 - o des bénéficiaires de l'engrais organique

CVE précise a posteriori que l'organisation de cet échange est proposé en contrepartie d'un esprit d'écoute et de bonne volonté par les participants.

Dispositif d'information et de dialogue

➔ Une démarche de concertation volontaire

Le calendrier du projet



Constant Delatte rappelle que CVE a volontairement mis en place cette démarche d'information et de dialogue en amont du dépôt des demandes administratives, prévu début 2026.

➔ La décision revient au préfet

L'autorisation du projet revient au préfet, après analyse du dossier ICPE et du permis de construire par les services compétents.

La commune d'implantation, ainsi que toutes les communes concernées par des parcelles sur lesquelles l'engrais de CVE pourrait être épandu, seront consultées par la préfecture et pourront émettre un avis consultatif sur le projet.

➔ Mot de Madame la Maire

Sonia Lussiez, maire de Prahecq, est intervenue à la demande des participants. Elle précise ne pas prendre position sur le projet pour le moment, attendant que l'ensemble des informations sur le projet, encore en cours de définition, soient mises à disposition par CVE.

Elle rappelle que la commune sera consultée pour émettre un avis consultatif avant toute décision par le préfet. Elle indique prendre note des enjeux soulevés par les habitants et attend de CVE des réponses aux questions exprimées et les engagements adéquats.

➔ Visite d'un site CVE de méthanisation

Organisation d'une visite de CVE EquiBio Pays de Buch

Propositions

- 3 rapporteurs ou plus désignés par l'assistance
- **Questionnaire de visite basé sur les critères définis**
- **Compte-rendu intégrant ces retours de visite**



Vous êtes intéressés ? Inscrivez-vous !



CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

49

Organisation d'une visite de CVE EquiBio Pays de Buch

- Localisation : **Bassin d'Arcachon**
- Moment : **28/10 ou 13/11?**
- Transport : **3h30 aller (en car)**
- Visite : **1h30**
- Déjeuner : **offert par CVE**



	CVE EquiBio Pays de Buch (mise en service en février 2025)
Type d'unité	Territoriale
Partenariats	CVE Terra Energies
Matières traitées	Environ 30 000 tonnes par an
Issues des collectivités	✓
Issues de l'industrie alimentaire	✓
Cultures intermédiaires et effluents d'élevage	✓
Valorisation du biogaz	Injection sur le réseau de gaz
Energie	Production estimée équivalente à la consommation annuelle de 4000 foyers
Engrais	Engrais solide et liquide Amendement des cultures (1 200 ha/an)



CVE La Lougnolle – Réunion publique – 1er Octobre 2025 - Prahecq

47

Antoine Poyer propose aux personnes intéressées une visite du site de méthanisation CVE EquiBio Pays de Buch, mis en service en 2024.

Cette unité, aux caractéristiques proches du projet CVE La Lougnolle, permettra à chacun de mieux comprendre le fonctionnement concret d'un site de méthanisation.

Une quinzaine d'habitants intéressés par la visite évoquent plusieurs critères à examiner sur place, tels que :

- Niveaux sonores perceptible à proximité
- Les dispositifs de sécurité mis en place dans les zones ATEX et formations du personnel
- Contrôle des odeurs sur le site et en dehors
- Comprendre le fonctionnement des espaces de stockage des matières entrantes et sortantes

Les modalités de la visite ont été fixées après la réunion publique. La visite, sur inscription, est proposée le jeudi 13 novembre 2025 et se déroulera selon le programme suivant :

- 8h00 : Départ en bus du parking du Château de la Voute (Prahecq) pour CVE Equibio Pays de Buch à Mios
- 11h30–13h00 : Visite du site
- 13h00–14h30 : Déjeuner organisé par CVE
- 18h00 : Retour à Prahecq

Lien d'inscription pour participer à la visite :

<https://cve-lalougnolle.fr/formulaire-dinscription-visite-du-methaniseur-equibio/>

Conclusion

Constant Delatte, Quelia, clôture la réunion en remerciant l'ensemble des participants. Ce format a permis à chacun de s'informer sur le projet tout en exprimant ses attentes et interrogations au porteur du projet. Les participants ont été actifs et respectueux, tant à l'oral que via les moyens proposés.

Les réponses aux questions posées sont disponibles à partir de la page suivante.

Comme décidé lors de la réunion publique le dialogue et l'information vont se poursuivre et Constant Delatte rappelle les différents outils mis en place par CVE pour s'informer et/ou contribuer aux réflexions sur le projet :

Adresse mail : contact@cve-lalougnolle.fr

Site internet : <https://cve-lalougnolle.fr>

Participer à la visite de l'unité CVE Equibio Pays de Buch

<https://cve-lalougnolle.fr/formulaire-dinscription-visite-du-methaniseur-equibio/>

Appel à participer pour contribuer aux réflexions sur le projet

<https://cve-lalougnolle.fr/contact/>

S'inscrire à la liste de diffusion du projet

en [cliquant ici](#).

Foire Aux Questions

Les réponses formulées dans cette section sont également disponibles sur le site internet du projet à l'adresse suivante :

<https://cve-lalougnolle.fr/faq/>

L'ensemble des questions n'ayant pas pu être traitées pendant la réunion, l'équipe de CVE a pris le temps d'apporter une **réponse écrite** à chacune d'entre elle dans cette section.

Foire Aux Questions.....	20
Outils de prévention pour la qualité de l'eau.....	20
Application de l'engrais.....	21
Production d'un gaz renouvelable.....	21
Environnement sonore du site d'implantation.....	21
Valorisation des matières organiques	22
Le fonctionnement du site d'implantation.....	22
Réglementation administrative.....	23
Maîtrise de l'environnement olfactif	25
La différence entre le projet CVE La Lougnolle et l'unité à l'arrêt du GAEC La Lougnolle	25
Gestion du trafic routier.....	26
Considérations économiques et financières	26
Bilan carbone de l'unité	27
Développement de la filière méthanisation sur le territoire	27

Outils de prévention pour la qualité de l'eau

Question : Quel est le système mis en place pour la gestion des eaux sur le site et la protection de la qualité de l'eau?

Le site sera doté de systèmes de rétention et de contrôle pour assurer la protection de la ressource en eau :

- Gestion des eaux de pluie : Les eaux pluviales s'écoulant sur le site seront collectées et acheminées vers un bassin de rétention spécifique.
- Rétention intégrale : Tous les ouvrages de l'unité seront équipés de dispositifs de rétention.
- Surveillance et maintenance : Les équipements seront contrôlés régulièrement par les équipes de maintenance. L'unité sera également équipée de capteurs de niveau et de dispositifs de détection de fuites.
- Consultation des autorités : Le syndicat des eaux Niortais sera consulté sur le plan de conception de l'unité afin de s'assurer de la maîtrise des risques, notamment en lien avec l'implantation dans le périmètre de protection éloigné du captage Vivier-Gachets.

Question : Comment fonctionnera le site en cas de manque d'eau ?

Le site sera raccordé à l'eau potable pour garantir son fonctionnement en toutes circonstances. Dans le même temps, il privilégiera la réutilisation maximale des eaux de pluie pour limiter la consommation d'eau potable, estimée à 2000 m³/an. Pour référence un foyer de 4 personnes consomme en eau potable 280 m³/an¹.

¹<https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/societe/le-mode-de-vie-des-menages-ressources/article/consommation-domestique-en-eau-potable>

Application de l'engrais

Question : Quelle sera la zone d'utilisation de l'engrais ?

Le périmètre d'utilisation de l'engrais organique naturel produit par CVE est en cours de définition, avec :

- la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- les agriculteurs intéressés pour bénéficier de l'engrais organique

Les parcelles et cultures concernées seront situées dans un rayon moyen de 0 à 20km autour du site d'implantation et sera ensuite contrôlé avant validation par les services de la préfecture afin de garantir le respect de l'environnement.

Question : Qui est chargé du suivi de l'application de l'engrais ?

CVE réalise des contrôles avant chaque campagne d'application de l'engrais pour s'assurer de sa qualité et de sa conformité.

Des contrôles réglementaires effectués par la DREAL sont également réalisés 1 à 2 fois par an.

Production d'un gaz renouvelable

Question : Comment est organisée l'injection du gaz renouvelable produit ? Du gaz est-il stocké sur place ?

Le biogaz brut obtenu lors du processus de méthanisation est dirigé vers la partie supérieure du méthaniseur (dôme ou gazomètre). Le biogaz stationne dans le gazomètre temporairement :

- en faible quantité (est présent sur le site l'équivalent d'une cuve de butane ou propane pour chauffer une maison individuelle)
- à faible pression (condition qui réduit fortement le risque d'explosion)

Le biogaz est converti continuellement en biométhane (CH₄) et immédiatement injecté dans le réseau de gaz sous le contrôle de GRDF.

Question : Comment fonctionne la torchère ?

La torchère installée sur site est un organe de sécurité activée uniquement lorsqu'une quantité trop importante de biogaz est produite pour être injectée ou que le gaz n'est pas conforme.

Il s'agira d'un tuyau en métal qui pourra mesurer quelques mètres de haut et dont la flamme ne sera pas visible.

La torchère fonctionnera de manière très exceptionnelle. Le gaz brûlé est une perte économique nette pour CVE.

Environnement sonore du site d'implantation

Quelles sont les émissions sonores du site ?

Le processus de méthanisation est peu bruyant. La réglementation impose un seuil maximal de 55 décibels à la limite de propriété du site, soit un niveau sonore comparable à celui d'un lave-vaisselle en fonctionnement.

Le bruit des bips de recul émis par les engins en manœuvre sur le site ne devrait pas être audible au niveau des maisons les moins éloignées.

Bruit entendu pendant le fonctionnement de l'unité du GAEC La Lougnolle.

Lors du réaménagement de la ligne d'introduction des matières de l'unité du GAEC La Lougnolle, une trémie mélangeuse (équipement pour acheminer les matières organiques vers le méthaniseur) avait été installée avec un signal sonore très fort. Ce bip a été rapidement atténué grâce à la pose d'un limiteur de son sur l'appareil, supprimant ainsi la gêne pour le voisinage.

Valorisation des matières organiques

Des cultures seront-elles dédiées pour alimenter le méthaniseur ?

CVE a pour engagement de ne pas valoriser de cultures dédiées à la méthanisation, ni de cultures principales destinées à l'alimentation humaine. Seules des cultures intermédiaires (intercalées entre deux cultures principales) seront valorisées par CVE La Lougnolle.

Avec la méthanisation les périodes pendant lesquelles les vaches vont aux prés changeront-elles ?

Les vaches laitières continueront d'aller au pré, comme aujourd'hui, pendant leur période de repos avant le vêlage (environ deux mois). Environ 10 hectares de prairies permanentes clôturées resteront dédiés au pâturage des vaches taries et des génisses. Lorsque l'herbe ne pousse plus, les animaux rentreront à l'étable comme c'est le cas aujourd'hui.

Que deviennent les cultures intermédiaires en l'absence de méthanisation ?

Les cultures intermédiaires ne concurrencent pas les cultures destinées à l'alimentation humaine : elles poussent entre deux cycles de production alimentaire, sur des sols habituellement laissés nus. Elles contribuent à protéger les sols et à limiter le lessivage des nutriments, mais leur implantation représente un coût pour les agriculteurs.

Selon le type d'exploitation, ces cultures ont des fonctions différentes :

- Dans les exploitations d'élevage (comme le GAEC La Lougnolle), elles sont récoltées pour l'alimentation du bétail — elles garderont cette fonction.
- Dans les exploitations de grandes cultures, elles sont fauchées puis laissées au sol pour amender naturellement la terre. Dans le cadre du projet de méthanisation, elles seraient valorisées pour

produire du biogaz, puis retourneraient ensuite au sol sous forme d'engrais, conservant ainsi leur rôle fertilisant.

Comment fonctionne le processus de dégradation des matières organiques pour produire du gaz ?

Les matières organiques sont incorporées au fur-et-à-mesure dans les cuves du méthaniseur.

Elles séjournent pendant 60 jours environ dans un digesteur et un post-digesteur pour que le phénomène naturel de la méthanisation puisse se faire complètement. Les cuves sont contrôlées en température et en pression. L'absence de contact avec l'air extérieur (l'oxygène empêche la méthanisation) est également vérifié. Le biogaz produit se retrouve sous les dômes des cuves à des pressions très faibles de l'ordre de quelques dizaines de millibar.

Le fonctionnement du site d'implantation

Qui sera en charge de la gestion du site ?

En journée, trois personnes formées seront présentes en permanence sur le site, du lundi au vendredi, de 8h à 17h30 :

- Un responsable
- Deux techniciens

En dehors de ces horaires (le soir, la nuit et les week-ends), un système de surveillance permanente à distance et une rotation d'astreinte sont mis en place afin de garantir une intervention sur site en moins de 30 minutes en cas d'alerte ou d'incident.

Quelle sera la période de réception des matières ?

Le site CVE sera ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 17h30. Il sera fermé le week-end et les jours fériés.

Toutefois, afin de faciliter le travail des agriculteurs, CVE pourra, à titre exceptionnel et ponctuel, ouvrir le site le week-end pour la réception de matières agricoles, notamment durant la période de récolte des couverts végétaux, entre avril et mai.

Comment seront stockées les matières entrantes sur le site ?

Le stockage sur le site doit avoir une capacité suffisante. Les matières entrantes seront pesées et contrôlées avant :

- D'être stockées sur des plateformes pour les couverts végétaux agricoles. Ces plateformes sont couvertes par des bâches ou des résidus de céréales pour garantir leur conservation en milieu anaérobie (sans contact avec l'air).
- D'être stockées dans des cuves pour les souches de biodéchets
- D'être incorporés pour les effluents d'élevage dans des trémies afin d'être ajoutés directement dans le méthaniseur.

Les engrais organiques liquides et solides seront également stockés sur le site avant leur livraison pour épandage :

- L'engrais solide est stocké sur la plateforme de stockage
- L'engrais liquide est stocké dans une cuve de stockage hermétique

La mise en place d'un stockage déporté de digestat liquide (hors site, à la ferme) pourrait être envisagé si besoin afin de « lisser » le trafic routier sortant.

Réglementation administrative

Le site CVE La Lougnolle respecte-t-il la distance minimale par rapport aux habitations

La réglementation en vigueur applicable aux installations de méthanisation (ICPE rubrique 2781) impose une distance minimale de 200 mètres entre la limite du site et les habitations.

La limite du site d'implantation se situe à environ 300 mètres de la première habitation : le site envisagé pour le projet CVE La Lougnolle respecte largement la réglementation (l'extrémité sud de la parcelle ZT0119 est quant à elle située à plus de 100m de la première habitation).

La méthanisation du GAEC La Lougnolle, qui a fonctionné pendant près de huit ans de 2013 à 2021, était implantée à environ 150 mètres des habitations, sans qu'aucune gêne ni nuisance n'ait été relevée durant son exploitation.

À quel type de réglementation et régime ICPE est soumis le projet CVE la Lougnolle ?

L'unité CVE La Lougnolle sera soumise à **enregistrement** dans le cadre de la réglementation ICPE (Installation Classée pour la protection de l'environnement) n°2781 spécifique à la méthanisation.

C'est le tonnage quotidien de matières valorisées qui détermine le niveau ICPE. Le tableau ci-dessous récapitule les différentes études à réaliser selon chaque niveau :

Régime ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) Rubriques 2781.1 et 2781.2	Tonnage des matières	Études nécessaires
Autorisation	≥ 100t/j ≥ 36000 t/an	- Étude d'impact environnemental complète (sols, eau, bruit, air, déchets, paysage, biodiversité) - Étude de dangers / rapport de sécurité (accidents industriels) - Étude de risques technologiques - Diagnostic faune-flore / inventaire espèces protégées - Étude hydraulique (si présence de rejets ou gestion des eaux) - Étude géotechnique / sols - Études acoustique / bruit - Étude de dispersion atmosphérique - Modalités de suivi et monitoring - Plan de gestion des déchets, plan de surveillance - Consultation du public, enquête publique - Prescriptions préfectorales locales - Rapport de synthèse des effets cumulés - Possibilité de prescriptions spécifiques liées au site (zones sensibles, zones humides, etc.)
Enregistrement	30t/j < Projet < 100t/j 11000t/an < Projet < 36000 t/an Projet CVE La Lougnolle : 83t/j 30 000t/an	- Dossier d'enregistrement (cerfa + pièces justificatives) - Étude de compatibilité avec prescriptions générales - Analyse des incidences sur les milieux (air, bruit, eau) - Diagnostic faune-flore si zones sensibles - Étude de dispersion atmosphérique - Étude hydraulique / gestion des eaux - Étude acoustique / bruit - Plan de surveillance et de suivi - Examen de conformité aux prescriptions générales - Consultation du public (4 semaines) - Si besoin, le préfet peut exiger le passage à la procédure autorisation (et donc études d'impact + enquête publique) selon l'article L.512-7-2 (critères : sensibilité du milieu, cumul, importance des aménagements)
Déclaration	≤ 30t/j ≤ 11000 t/an	- Dossier d'enregistrement en préfecture - Pas d'étude d'impact

Seul le préfet et les services de la préfecture peuvent exiger des études d'impact complémentaires et cela doit être justifié selon les critères de sensibilité du milieu, cumul d'incidences, ou enjeux locaux le justifiant (cf article L.512-7-2).

Le site de méthanisation CVE La Lougnolle sera-t-il classé Seveso ?

Le site de CVE La Lougnolle ne sera pas classé Seveso. Les sites Seveso concernent les établissements industriels qui présentent des risques d'incidents majeurs en raison de leurs activités à risque et la manipulation de substances dangereuses ou toxiques.

Le site inclura-t-il des zones ATEX ?

Certaines zones du site CVE seront concernées par la classification ATEX qui protège les zones en atmosphère explosive. Elles sont identifiées comme prioritaires et concentrent des mesures précises concernant le matériel prévu :

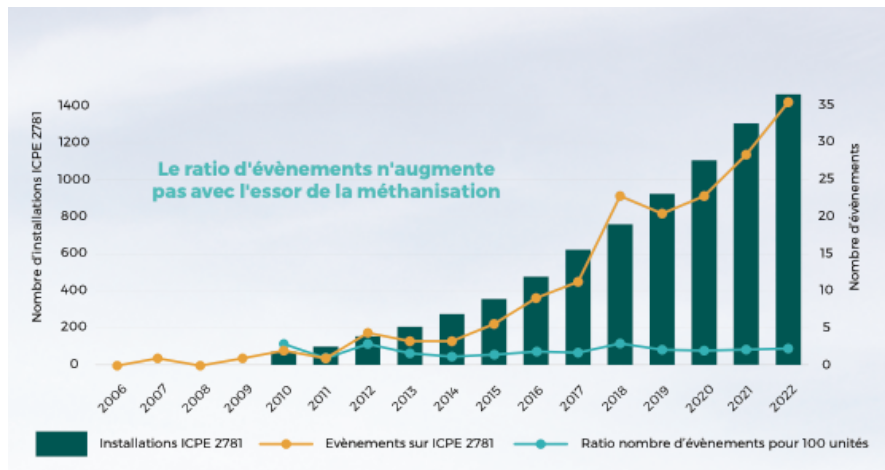
- Systèmes de détections et d'extinction incendie
- Détecteurs de gaz fixe
- Matériaux résistants au feu
- Équipements électriques spécifiques sans étincelles

Les périmètres ATEX ciblent les espaces à caractère explosif et cherchent notamment à mesurer le niveau d'explosion possible.

Comment se caractérise l'accidentologie de la filière méthanisation ?

La rubrique 2781 de la base de données ouverte ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents) recense les incidents et accidents liés aux unités de méthanisation signalés aux services de l'État. Moins de 2 % des unités de méthanisation sont concernées par un événement chaque année, il y a environ 2000 méthaniseurs en France aujourd'hui.

Entre 2006 et 2022, 160 événements ont été recensés, dont 85 % sans impact critique. Le ratio d'incidents observés n'a pas augmenté avec le développement du nombre d'installations (traduisant la maîtrise continue des risques dans la filière).



A qui revient la décision de valider le projet ?

L'autorisation du projet revient au préfet, après analyse du dossier ICPE par les services compétents.

La commune d'implantation, ainsi que toutes les communes concernées par des parcelles sur lesquelles l'engrais de CVE pourrait être appliqué, seront consultées par la préfecture et pourront émettre un avis (consultatif) sur le projet.

Maîtrise de l'environnement olfactif

Est-ce qu'il y aura des odeurs en provenance du site

Le site sera implanté environ 150 mètres plus au nord que l'ancienne unité du GAEC La Lougnolle, qui n'a généré aucune plainte pendant son exploitation. Cette distance supplémentaire contribuera encore à préserver le cadre de vie des riverains.

CVE met également en avant un ensemble de mesure pour maîtriser l'environnement olfactif et prévenir de tout risque :

- Les matières organiques transportées ne généreront pas d'odeurs, car elles seront acheminées dans des véhicules fermés et bâchés ou des citernes pour éviter toute émanation pendant le trajet.
- Les matières non odorantes (comme les résidus de cultures) pourront être stockées à l'air libre et éventuellement couvertes par des bâches pour éviter leur dispersion.
- Sur le site, les matières qui pourraient être odorantes (ex : lisiers, fumiers) bénéficieront d'un suivi et de dispositifs particuliers pour éviter la dispersion d'odeurs. Elles seront livrées et gérées spécifiquement.
- La procédure de méthanisation appliquée chez CVE préconise un temps de séjour/dégradation de la matière dans le méthaniseur d'environ 60 jours, qui permet de capter la totalité du biogaz produit. Une fois le cycle de dégradation respecté, l'engrais en résultant est considéré comme désactivé en termes d'odeur. Sollicitant une ETA (entreprise de travaux agricoles) pour les travaux d'épandages, CVE s'assurera aussi que l'engrais soit enfoui/travaillé immédiatement lors de son application pour annihiler tout reliquat potentiel d'odeur au champ.

La différence entre le projet CVE La Lougnolle et l'unité à l'arrêt du GAEC La Lougnolle

Quelle est la différence entre le projet du GAEC La Lougnolle et le projet CVE ?

La démarche engagée par CVE s'inscrit dans le prolongement de l'activité de méthanisation précédemment portée par le GAEC de La Lougnolle. Le futur méthaniseur de CVE viendra par conséquent remplacer l'ancienne installation (à l'arrêt depuis 2021). La technologie utilisée sera plus moderne et performante, dite « infiniment mélangée ». C'est aujourd'hui

la technique la plus répandue en France, utilisée sur plus de 90 % des sites, car elle garantit une meilleure homogénéité du mélange et un fonctionnement plus stable.

Gestion du trafic routier

Quelles voies seront empruntées par les camions CVE ?

Les itinéraires susceptibles d'être empruntés par les véhicules de l'unité de méthanisation sont encore à l'étude. Ces points font actuellement l'objet de réflexion par CVE qui a proposé d'organiser un atelier aux personnes volontaires pour contribuer aux réflexions. L'objectif de cet atelier et de travailler à la définition d'un plan de circulation pour accéder au site d'implantation retenu dans les meilleures conditions de sécurité et de confort pour tous .

Quel sera le trafic routier généré ?

Les livraisons de matières organiques à valoriser représenteront en moyenne :

- 2 rotations en moyenne/jour en tracteur pour les effluents d'élevage
- 3 rotations en moyenne/heure pendant 3 semaines pour les cultures intermédiaires
- 7000t/an évitée par l'apport de matière du GAEC La Lougnolle directement sur le site
- 2 camions bennes en moyenne/semaine pour les biodéchets
- 2 semi-remorques en moyenne/semaine pour les issus et sous-produits de l'industrie

La livraison de l'engrais organique vers les parcelles des agriculteurs partenaires se déroulera sur 2 périodes de 35 jours (printemps et été) et uniquement par tracteur :

- 12 rotations en moyenne/jour en tracteur pour l'engrais liquide, pendant 70 jours par an
- 12 rotations en moyenne/jour en tracteur pour l'engrais solide, pendant 70 jours par an

Qui prendra en charge l'entretien des routes empruntées ?

L'entretien des routes sera assuré par les collectivités compétentes, c'est-à-dire la commune et le département, selon la répartition habituelle des responsabilités.

Toutefois, en période de récoltes, CVE veillera à mettre en place, si nécessaire, une signalétique pour prévenir les usagers ainsi que des opérations de nettoyage.

Considérations économiques et financières

Comment est financé le projet ?

Le coût de construction global est estimé à 6,5 millions d'euros environ, portés par CVE et, le cas échéant, d'autres partenaires. CVE finance 30 % du projet sur fonds propres et 70 % par emprunt bancaire.

Toutefois, la société de projet, créée spécifiquement pour le développement et l'exploitation de CVE La Lougnolle, sera ouverte au capital auprès des collectivités, agriculteurs et acteurs du territoire. Des demandes de subventions seront également réalisées auprès de l'ADEME et de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'implantation du méthaniseur aura-t-elle une influence sur le prix de l'immobilier ?

Selon une étude menée par Segat et Quelia pour Cap Métha (Seine-et-Marne) sur l'impact d'une unité de méthanisation sur les prix immobiliers en milieu rural, les résultats sont clairs : il n'existe aucun lien entre

l'implantation d'une unité de méthanisation et le prix de vente des maisons individuelles situées à proximité. L'étude ne constate aucune influence d'une unité de méthanisation sur le marché de l'immobilier. Pour les cas analysés en Seine-et-Marne le prix de vente suit la tendance du marché local et son dynamisme. (<https://2050.eco/immobilier/>).

Bilan carbone de l'unité

Comment est calculé le bilan carbone de l'unité ? Prend-il en compte l'ensemble du cycle de vie de l'installation ?

Le développement d'une méthanisation fait l'objet de nombreuses analyses, dont le taux d'impact carbone, mais aussi le taux d'impact local (insertion dans le territoire et retombées locales). Ils seront réalisés pendant la phase d'études et les résultats pourront être présentés préalablement aux démarches administratives.

Toutefois, le bilan carbone d'une unité de méthanisation est réalisé à partir d'outils et de valeurs certifiées, notamment ceux développés par l'Ademe, l'Agence de la transition écologique rattachée à l'État.

Ce bilan prend en compte l'ensemble du cycle de vie de l'installation : depuis la collecte et le transport des matières organiques, jusqu'à la production et la valorisation du biogaz et de l'engrais. Il mesure à la fois les émissions générées par l'activité et les émissions évitées grâce à la production d'une énergie renouvelable locale et à la substitution d'engrais chimiques.

Les transports liés à l'activité sont intégrés à cette évaluation. CVE étudie d'ailleurs des solutions logistiques plus durables, comme l'utilisation de camions roulant au BioGNV, pour limiter encore davantage l'impact carbone.

D'après les estimations, le bilan global du projet est positif : malgré les émissions qu'il peut engendrer, l'unité permettra de réduire environ 5 000 tonnes de CO₂ par an, contribuant ainsi à la transition énergétique du territoire.

Développement de la filière méthanisation sur le territoire

Est-il vrai qu'il y a deux projets de méthanisation sur la commune ?

CVE, estime que si un autre projet est en développement à Prahecq, il est important d'en connaître dès que possible les intentions, veiller à une bonne information de la population et coordination avec les agriculteurs, et de s'assurer de sa cohérence avec le territoire et les méthaniseurs en fonctionnement et en projet. CVE rappelle sa volonté de développer un modèle vertueux, cohérent et porteur de sens pour le territoire.

Avons-nous besoin de sites de méthanisation à 15 km intervalles ?

Le développement de la méthanisation constitue une solution de valorisation et de traitement des matières organiques produites sur les territoires. La France compte environ 2000 unités de méthanisation, dont environ 700 produisent directement du gaz injecté dans le réseau. Le développement de la filière méthanisation a le potentiel selon l'ADEME de contribuer à « une agriculture durable, une économie stabilisée, et une décarbonation cruciale du gaz d'ici 2050 ».

Le nombre de méthaniseurs par territoire est directement lié à la quantité de matières organiques qui doit y être valorisée. Tout territoire de production agricole émet des résidus ou sous-produits, les lieux de consommation de matières organiques émettent des biodéchets. CVE en valorisera environ 30 000 tonnes par an.

Quels sont les bénéfices du projet pour le territoire et les habitants ?

CVE La Lougnolle générera des retombées économiques, sociales et environnementales directes et durables pour le territoire :

- Environ un tiers de l'investissement total bénéficiera aux entreprises locales
- Près de dix emplois directs et indirects seront créés à Prahecq
- Environ 600 000 € par an seront injectés dans l'économie locale via les prestations de transport, de travaux agricoles et de maintenance
- La méthanisation contribuera à la pérennisation des plusieurs exploitations agricoles locales (en réduisant leurs frais)
- CVE La Lougnolle participera à la réduction de l'usage des engrais et des pesticides sur les terres agricoles de la commune et au-delà
- L'activité de méthanisation contribuera aussi à rendre la commune plus attractive à long terme, en apportant une solution locale de traitement et valorisation efficace des matières organiques.

CVE envisage également de proposer un dispositif de financement participatif, permettant aux habitants et acteurs locaux d'investir dans une partie de la construction du projet. Ce dispositif pourrait être mis en place avant la phase de travaux, si un intérêt local se manifeste, et uniquement après validation du projet par la préfecture.

Par ailleurs, CVE étudie plusieurs pistes complémentaires, qui pourraient être approfondies selon les besoins du territoire et les partenariats possibles :

- La vente locale de l'engrais organique produit pour les habitants intéressés
- La création d'un point d'apport volontaire de biodéchets, accessible une fois l'unité mise en service, sous réserve du soutien des collectivités locales.

Annexes

➔ Annexe n°1 : Courrier d'information aux habitants distribués le mercredi 24 septembre



Changeons notre vision de l'énergie

Antoine POYER
Responsable Territorial Développement Biogaz OUEST

Bordeaux, le 23 septembre 2025,

Objet : CVE La Lougnolle – Une nouvelle filière locale en circuit court sur le Plateau Niortais – réunion publique

Madame, Monsieur,

CVE, producteur français indépendant d'énergies renouvelables, travaille actuellement à la création d'une **filière territoriale de valorisation** de la matière organique par la méthanisation sur le Plateau Niortais.

Cette future activité répondra à plusieurs enjeux clef du territoire et remplacera l'ancien méthaniseur stoppé en 2021 :

- Collecter et **traiter les matières organiques** locales
 - non valorisées sur le territoire
 - issues de l'agriculture (effluents d'élevage, résidus de cultures), des entreprises alimentaires, et des collectivités
- Produire du **gaz renouvelable**
 - issu de ressources non fossiles, réduisant fortement les émissions de CO₂
 - Le gaz sera injecté dans le réseau de distribution local pour renforcer l'autonomie énergétique du territoire
- Fournir un **engrais organique naturel**
 - à destination des cultures alimentaires du Plateau Niortais
 - En remplacement d'engrais de synthèse actuellement importés

Nous vous informons directement. Nous avons fait distribuer une carte d'information en boîtes aux lettres fin août 2025. Nous organisons maintenant pour vous, habitants de Prahecq une réunion publique d'information pour se rencontrer, répondre à vos questions.

Réunion publique d'information - Mercredi 1^{er} octobre à 18h30
Salle de la Voûte, Prahecq

Vous souhaitez davantage d'informations ou faire part de vos questions ? Vous souhaitez participer et apporter votre contribution en tant qu'habitant ?

Vous pouvez **nous contacter** par email contact@cve-lalougnolle.fr Rendez-vous sur le **site internet** dédié <https://cve-lalougnolle.fr>

Il est normal que l'arrivée d'une nouvelle activité interroge, aussi nous, CVE, sommes à l'écoute des attentes légitimes des habitants et riverains.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre démarche et sommes à votre disposition pour toute question.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Antoine POYER

Email : contact@cve-lalougnolle.fr

Site internet : <https://cve-lalougnolle.fr>



CVE Biogaz - 5 Place de la Joliette - 13002 Marseille
Tél. : 04 86 76 03 60 - cvegroup.com
SAS au capital de 20 755 000 € - RCS Marseille 538 008 319
N° de TVA intracommunautaire FR05 538 008 319

➔ Annexe n°2 : Actualité sur le site internet du projet CVE La Loughnolle



[Accueil](#) [Le projet](#) [Les avantages](#) [La méthanisation](#) [Actualités](#) [FAQ](#)

[NOUS CONTACTER](#)

AGENDA CONCERTATION

Réunion publique d'information – Mercredi 1er octobre à 18h30

SEP 2025

Nous organisons pour vous, habitants de Prahecq, une réunion publique d'information pour se rencontrer, répondre à vos questions.

Mercredi 1er octobre à 18h30 dans la salle de la Voûte à Prahecq.

Venez échanger avec nous !

[← Précédent](#)

➔ Annexe n°3 : Mail d'information envoyé à la liste de diffusion du projet

CVE La Loughnolle - Invitation à une réunion publique d'information



CVE La Loughnolle <contact@cve-laloughnolle.fr>

mercredi 24 septembre 2025 à 12:31

À : CVE La Loughnolle

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez déjà, CVE, producteur français indépendant d'énergies renouvelables, travaille actuellement à la création d'une filière territoriale de valorisation de la matière organique par la méthanisation sur le plateau Niortais.

Nous organisons pour les habitants de Prahecq, une réunion publique d'information pour se rencontrer, répondre à vos questions.

Réunion publique d'information

Mercredi 1^{er} octobre à 18h30

Salle de la Voûte

Prahecq, 79 230

Dans la perspective d'échanger à cette occasion, nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Antoine POYER, CVE



Site internet : <https://cve-laloughnolle.fr>

Adresse mail : contact@cve-laloughnolle.fr

➔ Annexe n°4 : Actualité sur le site internet de la mairie de Prahecq



SALLE DE LA VOUTE

18 H 30

CVE, producteur français indépendant d'énergies renouvelables, travaille actuellement à la création d'une **filière territoriale de valorisation** de la matière organique par la méthanisation sur le Plateau Niortais.

L'équipe CVE organise maintenant pour vous, habitants de Prahecq une réunion publique d'information pour se rencontrer, répondre à vos questions.

Réunion publique d'information - Mercredi 1^{er} octobre à 18h30

Salle de la Voûte, Prahecq

Venez échanger !



➡ Annexe n°5 : Information sur la réunion publique depuis l'application IntraMuros de la mairie de Prahecq

09:28



REUNION PUBLIQUE - CVE



CVE, producteur français indépendant d'énergies renouvelables, travaille actuellement à la création d'une filière territoriale de valorisation de la matière organique par la méthanisation sur le Plateau Niortais.

L'équipe CVE organise maintenant pour vous, habitants de Prahecq une réunion publique d'information pour se rencontrer, répondre à vos questions.

Réunion publique d'information - Mercredi 1^{er} octobre à 18h30

Salle de la Voûte, Prahecq



SALLE DE LA VOUTE

18 H 30



De 18h30 à 22h00



Copier le texte



Partager



➤ Annexe n°6 : Remarques et questions posées lors de la réunion via l'interface Slido

Question text

Qu'est ce qui est prévu au niveau des forts risques de pollution de l'eau ?

Où vont passer tous les camions et tracteurs pour alimenter quotidiennement les tonnes de chargement ?

Qu'est ce qui est de l'odeur. Des mouches

Le flux de véhicules (nombre et quantité) ne représente-t-il pas un danger pour les usagers de la route ?

Que prévoyez-vous pour réduire toutes les nuisances olfactives des habitants qui sont juste à côté ?

Des cultures sont-elles prévues pour "nourrir" le méthaniseur ?

Est-ce que les fonds du projet sont tous privés ? Sinon quels sont les fonds et aides publics et leurs origines svp ?

Vous qui nous proposez ce projet habitez-vous à côté ? Seriez-vous prêt à faire vivre vos enfants

N'y a-t-il pas un conflit d'intérêt avec l'adjoint au maire et ce nouveau projet qui vise à relancer le 1^{er} projet de méthanisation qui a fait faillite ?

Ce projet, prévoit-il d'utiliser les bio-déchets des habitants de Prahecq par un composteur collectif ?

Il y eut une unité de méthanisation à Lougnolle en 2013 avec subventions Europe-État. Cela n'a pas fonctionné, pourquoi remettre le projet sur cette Gaec ?

Quel est le gain pour les habitants de Prahecq

Redressement judiciaire en 2018, d'après les infos légales et publiques

Qui prendra en charge le coût des routes abîmées par les camions

Comment est chauffée le digesteur pour produire le méthane ?

Dans le bilan carbone, prenez-vous le cycle de vie complet de l'installation ?

Les déchets arrivants seront-ils immédiatement stockés de manière à éradiquer toutes odeurs ?

Que deviendraient les cives sans CVE ?

Les cives sont normalement prévues pour fertiliser les sols ou produire de la nourriture animale.

Avons-nous besoin d'un deuxième site de méthanisation à 15 km intervalles

Est-il vrai qu'il y a 2 projets de méthanisation sur la commune ?

La ville de Prahecq a-t-elle un réel pouvoir de décision sur l'implantation ?

Est-ce que le projet du site est prévu initialement pour le département ou pour les régions avoisinantes

Un vote défavorable au conseil municipal de Prahecq, le projet est-il avorté ?

Avec ce projet, plus de vaches dans les prés ?

Il y a-t-il une perte sur la valeur immobilière. Si non êtes-vous prêt à l'écrire